Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260709-DCM_2026_35-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le trois juillet deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Monsieur Erwan LUCAS, Madame Yolande CHATEIGNER, Monsieur Ludovic BOUGET, Madame Magaly STEPHAN, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Madame Clea PLUSQUELLEC, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET,

Absents excusés : Monsieur Thorsten BARTH qui a donné procuration à Madame Elodie CORBEL, Madame Marine JOLY qui a donné procuration à Madame Magaly STEPHAN, Madame Felicia KENNEDY-THYEBAUT qui a donné procuration à Monsieur Philippe TRELLU,

Secrétaire de séance : Madame Elocie CORBEL

Délibération n°2026/35

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts, les élus membres des bureaux des associations concernées par l'attribution des subventions sont invités à quitter la séance. À ce titre, Monsieur Clément PEPE et Monsieur Alexandre JOLY se retirent de la salle et ne prennent part ni aux débats ni au vote.

Monsieur Thorsten BARTH, absent et représenté par procuration, étant également président d'une des associations concernées, sa procuration ne peut être prise en compte pour cette délibération.

Le maire indique que la commission Finances, réunie le 25 juin 2026, a examiné les demandes de subventions déposées par les associations et a étudié la répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif.

Au regard des crédits disponibles, la commission a retenu les orientations suivantes :

- Privilégier le soutien aux associations plouégataises ;
- Accorder une attention particulière aux associations contribuant aux actions en faveur de la jeunesse, notamment celles intervenant autour de l'école communale (amicale laïque, OCCE, projets de voyages scolaires, RASED...) ainsi qu'aux associations sportives accueillant des adhérents plouégatais.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations conformément au tableau ci-après :

Association	Subvention 2026
Le Chemin du Livre	**1 867,25 €**
Génération loisirs	**200,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260709-DCM_2026_35-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Amicale des retraités	**200,00 €**
Amicale Laïque	**450,00 €**
OCCE Ecole Primaire - Voyage scolaire 1er acompte	**1 250,00 €**
OCCE Ecole Primaire - Subvention annuelle	**254,43 €**
USLPG : Union Sportive Lanmeur Plouégat-Guerrand	**1 067,00 €**
Comité des fêtes du Bourg	**200,00 €**
Comité des fêtes de Pont Menou	**200,00 €**
Association du patrimoine	**150,00 €**
Cinéma Le Douron	100,00 €
Les abeilles du Pays de Morlaix	100,00 €
RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)	50,00 €
Syndicat d'élevage du canton de Plouigneau (Comice agricole)	150,00 €
Les danseurs du roc	50,00 €
Plestin handball	50,00 €
Rugby club Pays de Morlaix	50,00 €
	6 388,68 €

(En gras : associations plouégataises)

Il est à noter que certaines associations bénéficient de la mise à disposition des salles pour leurs activités en semaine, constituant une aide en nature (comme le soutien logistique ou le prêt de matériel). Les coûts d'exploitation ont été évalués pour chaque salle :

- 120 € / jour pour la salle Guillaume Lejean
- 40 € / jour pour le mille club

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution des subventions aux associations selon les montants figurant dans le tableau ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions correspondantes, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

POUR : 12 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Hervé Loussaut,